



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 15 septembre 2022

#### DATE DE CONVOCATION

09 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220915-22\_09\_15\_13-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze septembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (*pouvoir de M. Guy MORELLE*), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (*suppléante de M. Martial PARIZOT*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir de M. Martial MATHIRON*), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (*pouvoir de Mme Christine NIRLO*), M. Michel CLEMENT (*suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS*), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (*pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU*), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir de M. Dominique CHOPPIN*), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (*suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND*), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

M. Guy MORELLE (*pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN*), M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY*), Mme Marie-Françoise DUPAS (*supplée par M. Michel CLEMENT*), M. Martial MATHIRON (*pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE*), Mme Christine NIRLO (*pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON*), M. Martial PARIZOT (*suppléé par Mme Bernadette BERGER*), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND (*suppléé par M. Patrice LIEBELIN*), M. Jérôme THEVENEAU (*pouvoir à M. Olivier GAUTHRON*).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

15/09/2022/13

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	34

**Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune d'IZIER pour des travaux d'isolation acoustique dans la salle « Mille Clubs »**

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

**Vu**, la délibération du conseil municipal de la commune d'IZIER en date du 13 septembre 2022, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour le financement de travaux d'isolation de la salle « Mille clubs ».

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire, que, lors de la séance de la 3<sup>ème</sup> commission en date du 07 juin dernier, en l'absence d'un devis finalisé, un avis favorable de principe a été donné à l'octroi d'un fonds de concours à la commune d'IZIER pour des travaux d'isolation acoustique dans la salle « Mille Clubs », équipement essentiel pour fonctionnement du service Enfance-Jeunesse au titre de la restauration, à hauteur de 50 % maximum du montant hors taxes de la dépense, hors subvention éventuelle.

Le montant total de ces travaux établi sur la base d'un devis finalisé s'élève à 4 900 € H.T. (Quatre mille neuf cents euros).

Il est rappelé que le fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention éventuelle.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Il est ainsi proposé de prendre en charge 50% du coût H.T. de ces travaux dans le cadre d'un fonds de concours soit 2 450,00 € (deux mille quatre cent cinquante euros).

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission réunie le 06 septembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de l'octroi d'un fonds de concours à la commune d'IZIER pour des travaux d'isolation acoustique, établi à 4 900 € H.T. (Quatre mille neuf cents euros), dans la salle « Mille Clubs », à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention, soit 2 450,00 € (deux mille quatre cent cinquante euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 19 septembre 2022



**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER